

Berne, le 18 février 2017  
Communiqué de presse

## **Pour plus de clairvoyance dans les marchés publics**

*Les fournisseurs de prestations intellectuelles demandent une plus grande prise en compte de la qualité et de la transparence dans la loi fédérale sur les marchés publics*

**Au titre de représentante des entreprises prestataires de services de nature intellectuelle, l'Alliance pour des marchés publics progressistes (AMPP) salue la volonté de la Confédération et des cantons d'harmoniser le droit des marchés publics. L'AMPP est résolument contre un affaiblissement des règles de publicité dans les marchés publics.**

L'Alliance pour des marchés publics progressistes (AMPP) défend – dans le cadre de la révision du droit des marchés publics – les intérêts des prestataires de services intellectuels vis-à-vis de la Confédération et des cantons. Les membres de l'Alliance, au nombre de vingt-cinq, représentent plus de 3600 entreprises et plus de 36 000 membres individuels, issus des domaines de la planification, de la communication et de la technique médicale. L'AMPP est ainsi la voix nationale reconnue des entreprises prestataires de services de nature intellectuelle concernant la révision.

### **L'harmonisation est une bonne chose pour l'économie**

Le Conseil fédéral a présenté le mercredi son message sur la révision totale de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP). L'AMPP salue la volonté de principe de la Confédération et des cantons d'harmoniser le droit suisse des marchés publics. L'harmonisation renforce la sécurité du droit et des procédures, promeut la concurrence et évite des surcoûts économiques sur les marchés publics pour les soumissionnaires. Néanmoins, des retouches sont nécessaires dans la transparence et la concurrence de prestation.

### **Respecter les règles de publicité dans les marchés publics !**

Justement à la dernière minute, le Conseil fédéral a introduit une proposition qui amène à soumettre toute documentation en relation avec des procédures d'adjudication à une obligation de secret pendant une durée minimum de trois ans. Sous réserve les devoirs d'informations devant les autorités et le droit de consultation des pièces dans la procédure de recours. L'AMPP est résolument contre un affaiblissement de la transparence. Les règles de publicité doivent notamment être respectées dans les marchés publics !

### **Plausibilité d'offre obligatoire contres des offres de dumping**

En raison de leur caractère innovant, les prestations intellectuelles ont un important effet de levier sur les coûts totaux d'un projet; pourtant, le prix demeure aujourd'hui encore un critère d'attribution déterminant pour de telles prestations. La spirale concomitante des prix bas freine l'innovation, entraîne l'externalisation à l'étranger de prestations dont la fourniture n'est pas soumise à des contraintes géographiques, et nuit à la continuité de la relève professionnelle de ces branches. Aussi

**Allianz für ein fortschrittliches öffentliches Beschaffungswesen  
Alliance pour des marchés publics progressistes**

Effingerstrasse 1 Case postale 3001 Berne +41 31 970 08 88 info@afoeb.ch www.afoeb.ch

l'AMPP demande-t-elle l'introduction d'une obligation de plausibilité des offres dont le prix est anormalement bas.

### De la bonne qualité grâce à une vraie concurrence prix-prestation

Considérer que l'offre la plus basse est la meilleure témoigne d'une vision à court terme et a des conséquences fatales pour l'économie suisse. Des planifications lacunaires renchérissent le coût de projets globaux aux dépens des contribuables, tout en détruisant des emplois et la création de valeur en Suisse. Il est indispensable de disposer d'un droit des marchés publics qui ouvre un horizon d'évaluation à long terme, qui prenne en considération l'effet de levier d'une bonne planification sur le prix final des projets et ne mette plus en péril la continuité de la relève professionnelle – pour une vraie concurrence prix-prestation!

#### Contact médiatique:

Heinz Marti, coprésident, 079 630 15 47, ma@tbf.ch.

Laurens Abu-Talib, secrétaire général, 076 562 94 62, laurens.abu-talib@usic.ch.

Autres informations: [www.foeb-ampp.ch](http://www.foeb-ampp.ch).

#### L'AMPP

L'Alliance pour des marchés publics progressistes (AMPP) est un regroupement d'associations et d'organisations, dont les membres offrent des prestations de nature intellectuelle à des maîtres d'ouvrage publics. L'organe responsable interprofessionnel de l'Alliance réunit à l'heure actuelle 22 associations membres et 3 associations observatrices issues des secteurs du second œuvre, de la communication et des prestations médicales, lesquelles représentent au total plus de 3600 entreprises membres et plus de 36 000 membres individuels.

L'Alliance, présidée par **Stefan Cadosch (SIA)** et **Heinz Marti (usic)**, s'engage pour un droit des marchés publics qui permette une vraie concurrence prix-prestation dans le domaine des prestations intellectuelles également.





**Observateurs**

